

Journée d'étude n° 1

L'ÉCOLE EN FRANCE ET LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION



Dessin d'Aline Bureau

in *Le Monde*, Catherine Vincent, « École : pourquoi les garçons issus de l'immigration ont autant de mal », le 24 janvier 2016.

Vendredi 24 novembre 2023

8 h 45 – 17 h 30

Université d'Artois

Maison de la recherche-Arras

Salle I0.05

Renseignement administratif : nathalie.cabiran@univ-artois.fr

Renseignement scientifique : fanny.dauphin17@gmail.com

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

Les communications sont d'une durée de 30 minutes

- À partir de 08 h 30** Accueil à la Maison de la recherche de l'Université d'Artois
- 08 h 45 - 9 h 00** Brève introduction de la journée par **Stéphanie Dauphin**, Maîtresse de conférences en histoire contemporaine, Université d'Artois, Laboratoire CREHS (UR 4027)

I- **L'accueil institutionnel des enfants de l'immigration
à l'école de la République**

Modérateur

**Yamina Bettahar, Maîtresse de conférences émérite
en sociologie à l'Université de Lorraine**

- 9h 00 - 9 h 30** **Claire COURTECUISSÉ**, Maîtresse de conférences – HDR en histoire du droit, Faculté de Droit de Grenoble, Université de Grenoble Alpes (UGA), « **Un siècle de scolarisation républicaine des enfants étrangers : de l'assimilation invisibilisée à la visibilité de la différenciation (1882-1986)** »
- 9 h 30 - 10 h 00** **Jean-René GENTY**, Historien et documentaliste, « **Évolution de la prise en charge des enfants de l'immigration algérienne dans l'académie de Lille (1960-2000). Du silence à l'invisibilité** »
- 10 h 00 - 10 h 30** **Marie-Françoise VALETTE**, Maîtresse de conférences en droit public, Faculté de Droit de l'université de Poitiers, « **Rôle du droit international et du droit européen dans l'enseignement des langues d'origine en France** »
- 10 h 30 - 10 h 45** Questions et débats avec la salle
- 10 h 45 - 11 h 00** Pause

II- L'école de la République et les enfants de l'immigration :
idéologies et imaginaires

Modérateur

Isabelle Olivier, Maîtresse de conférences en Littérature française

- 11 h 00 – 11 h 30 **Maïtena ARMAGNAGUE**, Maîtresse de conférences en sociologie, Professeure associée à l'Université de Genève, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, « **Une population scolaire en quête de place institutionnelle : la scolarisation à tâtons des enfants et jeunes migrants** »
- 11 h 30 – 12 h 00 **Enide FANCHONE**, Docteure en Histoire, Sciences Po Paris, « **Les enfants étrangers et l'œuvre éducative dans les Antilles françaises sous la Troisième République** »
- 12 h 00 – 12 h 30 **Patricia MOTHEs**, Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation, Institut Catholique de Toulouse, « **De la figure du migrant dans les albums de jeunesse** »
- 12 h 30 - 12 h 45 Questions et débats avec la salle
- 12 h 45 – 14 h 00 Pause repas

III- Les enfants de l'immigration à l'école de la République : les enjeux de la laïcité

Modérateur :

Denis Vigneron, Maître de conférences en Civilisation de l'Espagne contemporaine

- 14 h 00 - 14 h 30 **Céline PIOT**, Maîtresse de conférences, Histoire et Didactique de l'histoire, Université de Bordeaux, « **Laïcité et élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés en France : une question socialement vive ?** »

- 14 h 30 - 15 h 00 **Ludivynn MUNOZ**, Professeure d'histoire-géographie, d'HGGSP et DGEMC en section européenne espagnole au Lycée Michel-Ange de Villeneuve-la-Garenne, Université de Paris Nanterre, « **Les représentations de la laïcité auprès de lycéens franciliens** »
- 15 h 00 - 15 h 30 **Samia LANGAR**, Docteure en Sciences de l'éducation et de la formation, Université Lyon 2, « **De l'orientation scolaire à la *laïcité de combat*: l'immigration à l'épreuve du déni de reconnaissance dans l'école** »
- 15 h 30 - 15 h 45 Questions et débats avec la salle
- 15 h 45 - 16 h 00 Pause

Modérateur :

Anne Savinel, Administratrice d'Amnesty International France

- 16 h 00 - 16 h 30 **Silvia MACEDO**, Maîtresse de conférences, Université Paris-Est Créteil, « **Quelles perceptions ont les futurs enseignants issus de la migration de la diversité du public scolaire des écoles primaires ?** »
- 16 h 30 - 17 h 00 **Paul SIARRY**, Doctorant à l'Université Paris 1, « **Les petit-e-s filles et fils d'immigré-e-s face aux inégalités scolaires. Le rôle de l'origine migratoire et du genre dans la construction des trajectoires scolaires de la *troisième génération* en France** »
- 17 h 00 - 17 h 15 Brève conclusion de la journée d'étude par **Stéphanie Dauphin**, Maîtresse de conférences en histoire contemporaine, Université d'Artois, Laboratoire CREHS (UR 4027)

Annnonce de la seconde journée d'étude prévue le **22 novembre 2024** à la Maison de la recherche de l'Université d'Artois qui aura pour thème : **Les élèves de l'école de la République issus de l'immigration. Discours et pratiques pédagogiques et didactiques XIX^e-XX^e siècles.**

L'ÉCOLE EN FRANCE ET LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION

Résumés des communications

Claire COURTECUISSÉ (Faculté de Droit de Grenoble) - *Un siècle de scolarisation républicaine des enfants étrangers : de l'assimilation invisibilisée à la visibilité de la différenciation (1882-1986)*

La communication proposée s'inscrit dans l'axe 2 de l'AAC portant sur « les politiques publiques françaises relatives à la scolarisation des enfants de l'immigration » et a pour vocation de présenter une synthèse, celle de l'évolution du cadre général des dispositifs législatifs et réglementaires, depuis la loi du 28 mars 1882 qui -par son article 4- impose l'instruction primaire obligatoire, sans viser aucune catégorie particulière d'enfants, jusqu'à la circulaire du 3 avril 1986 portant les *structures d'accueil* scolaires des enfants étrangers dans le primaire et le secondaire. Par cette synthèse, il s'agira de montrer le tournant introduit par la loi du 9 août 1936 et son article 16 par lequel les enfants étrangers sont explicitement visés par l'instruction primaire obligatoire de 6 à 14 ans. En effet si -dans un premier temps- le législateur a une conception globale de l'instruction à apporter à tout enfant [laissant la place aux aménagements et initiatives privées lorsqu'il s'agit des enfants étrangers], le fait de mentionner dans la loi de 1936 -dans un second temps- les « enfants étrangers » dénote implicitement une extériorisation par les pouvoirs publics des rapports à l'Autre.

Cette évolution se fait en parallèle des lois d'intégration à la communauté française, qui s'égrènent depuis 1889, mais qui ont débuté -elles aussi- dès 1882, face à l'augmentation d'une population étrangère estimée en 1851 (premier recensement réalisé) à 380 000 étrangers pour une population totale de 33 780 000 habitants et répartis entre Belges, Italiens, Espagnols, mais qui progressivement va augmenter pour doubler dès 1872 en bénéficiant du statut de « l'admission à domicile » pour profiter des avantages de la résidence et du travail en France sans avoir à en supporter les charges. Ce statut accordé aux étrangers, étant considéré comme trop favorable, va susciter des jalousies et revendications de la part des Français qui subissent des crises économiques en cette fin de XIXe siècle. Les pouvoirs publics cherchent dès lors à intégrer ce public étranger -de tous les âges- à la communauté française, pour éteindre les amertumes des citoyens français. Mais si la population étrangère européenne est intégrée « facilement » par des textes législatifs d'ouverture, la question de l'évolution de la nature et de la provenance des immigrations au cours du XXe siècle révèle des non-dits portés par les pouvoirs publics. On comprend avec la question de la scolarisation des « enfants étrangers » la complexité, l'enchevêtrement et les confusions des problématiques soulevées.

Jean-René GENTY (Université de Lille) - *Évolution de la prise en charge des enfants de l'immigration algérienne dans l'académie de Lille (1960-2000). Du silence à l'invisibilité*

La communication vise à retracer la manière dont l'académie de Lille a mis en place les différentes politiques nationales successives de scolarisation des enfants immigrés – essentiellement algériens – dans le département du Nord entre 1960 et 2000. Cette politique publique semble rythmée par trois phases successives : le prisme du handicap (1960 – 1970), la prise en compte de la culture d'origine (années quatre-vingt) et un retour à partir de 1990 à une forme d'orthodoxie de la conception scolaire qui s'accompagne d'une méfiance profonde des acteurs à l'égard de toute évocation de la culture d'origine. Elle est de plus très perméable aux évolutions politiques et idéologiques du moment. La communication met en regard le discours institutionnel et les témoignages (une dizaine) de personnes issues de l'immigration scolarisées entre la fin des années soixante et les années quatre-vingt.

Marie-Françoise VALETTE (Université de Poitiers) - *Rôle du droit international et du droit européen dans l'enseignement des langues d'origine en France*

Les modalités de l'accueil des élèves ukrainiens en France attirent l'attention sur le rôle de l'Union européenne dans l'organisation de l'enseignement des langues d'origine. Il est probable que cette situation reste exceptionnelle, mais nous nous proposons de l'utiliser pour revisiter les ELCO sous un angle juridique, européen et international. Il ne s'agira nullement de nier les résultats des études portées par d'autres disciplines, mais de proposer une approche différente, et, nous l'espérons, complémentaire. Dans un premier temps, un retour sur différents textes européens, dont la directive 77/486 du 25 juillet 1977 relative à la scolarisation des enfants de travailleurs migrants conduit à évaluer le rôle des Communautés européennes dans l'introduction des ELCO. À l'échelle universelle la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, élaborée dans le cadre de l'ONU et signée le 18 décembre 1990 retiendra notre attention. Ce traité illustre le point de vue des États du sud. Or il préconise un enseignement de la langue « maternelle » des enfants de travailleurs migrants en situation régulière, introduisant ainsi une double discrimination (article 45). Dans un second temps, l'organisation d'une coopération entre les enseignants français et l'École ukrainienne en ligne, encouragée par l'Union européenne, nous conduira à envisager les nouvelles possibilités introduites par l'enseignement en distanciel dans le champ des langues et cultures d'origine. Pour conclure, c'est à l'aune de l'effectivité du droit à l'éducation que nous interrogerons l'impact du droit européen et du droit international sur le système scolaire français tel qu'il apparaît aux enfants migrants.

Maïtena ARMAGNAGUE (Université de Genève) - *Une population scolaire en quête de place institutionnelle : la scolarisation à tâtons des enfants et jeunes migrants*

Dans cette présentation, nous proposons de réfléchir aux déterminants des tâtonnements institutionnels afférents à la construction d'une catégorie d'action éducative, les « élèves allophones nouvellement arrivés » (EANA), cette catégorie allant progressivement s'inscrire dans le paradigme institutionnel de l'inclusion. Pensé au départ au prisme du handicap, le registre sémantique de l'inclusion tend à s'imposer dans le langage politique et scientifique pour l'ensemble des publics éloignés des normes scolaires majoritaires dont les élèves migrants ne parlant pas le français. Il véhicule

théoriquement un modèle de participation sociale et scolaire refusant la relégation des personnes présentant une déficience au profit de l'acceptation de leurs différences et de la valorisation de la diversité. Mais des tâtonnements institutionnels s'illustrent dans la difficulté du système éducatif français à considérer institutionnellement l'élève migrant car il constitue une figure sociale coincée entre des considérations scolaires postcoloniales et l'organisation d'une légitimité de la compensation structurée notamment à partir de l'inadaptation scolaire. Nous observerons que la mise en accessibilité des systèmes éducatifs européens et la diffusion de la rhétorique de l'inclusion scolaire portées par des avancées réglementaires historiques achoppent sur ces élèves migrants notamment en France. En effet, leur participation scolaire s'inscrit dans une configuration pédagogique et institutionnelle faite de l'émergence de cette population scolaire comme « question éducative » et de la construction de réponses instituées par la légitimation d'un « besoin éducatif spécifique » acceptable pour l'institution scolaire c'est-à-dire lisible d'un point de vue scolaire. Nous observerons aussi que c'est le registre linguistique qui a ainsi été la cheville ouvrière de ces tentatives de mise en accessibilité du système éducatif vis-à-vis de ces publics. Alors que ces dernières impliquent des enjeux sociaux plus larges et réfèrent au traitement institutionnel que l'École réserve à l'Étranger, nous nous interrogerons sur la fonction sociale de cette centralité linguistique dans cette politique éducative.

Enide FANCHONE (Science Po Paris) - *Les enfants étrangers et l'œuvre éducative dans les Antilles françaises sous la Troisième République*

Nous soulignerons la coexistence de deux politiques éducatives sous la III^{ème} République : l'une sur le sol métropolitain, pour une large part, à tendance assimilationniste, et l'autre sur le sol colonial, dans les Antilles françaises, où certaines formes de discriminations persistent. L'idéologie assimilationniste conduit des hommes politiques à vouloir "faire des Français de tous les étrangers" qui viennent vivre sur le territoire par le biais de l'institution scolaire. Si, sur le sol métropolitain, une politique assimilationniste est élaborée à destination des enfants polonais, italiens et espagnols, il en est autrement dans les colonies françaises. Aux Antilles françaises, à la fin du XIX^{ème} siècle, il existe des figures de l'étranger. Les instituteurs békés, c'est-à-dire descendants de colons héritent souvent des représentations péjoratives de leurs ancêtres sur les Noirs. Certains considèrent donc que les descendants d'esclaves comme des étrangers, comme le souligne l'étymologie du mot, viennent de l'extérieur. Jusqu'à l'abolition de l'esclavage, ils avaient été tenus à l'extérieur des cercles des lettrés à l'exception des affranchis. Mais les étrangers, sont aussi ceux qui sont originaires d'ailleurs, les enfants d'engagés indiens, les "*Blancs-Matignon*". Pour la plupart, ils sont l'objet de rejet de la part des enfants de descendants d'esclaves et des instituteurs. Les élèves et parents haïtiens, dominicains et indiens adoptent des stratégies pour intégrer le milieu scolaire. Nous nous questionnerons sur la marginalisation de la langue créole et des dialectes africains tant sur les bancs de l'école qu'à la maison. Nous verrons en quoi parler le français correctement, "un français de France", comme le dit l'adage guadeloupéen, est un impératif pour "arriver", c'est-à-dire connaître l'ascension sociale. Enfin, l'échec scolaire se présente sous divers aspects qui feront l'objet d'analyses à partir de témoignages oraux et des archives départementales de la Guadeloupe.

Patricia MOTHERS (Institut Catholique de Toulouse) - *De la figure du migrant dans les albums de jeunesse*

La communication présentée ici interroge la représentation des personnes migrantes dans les albums de jeunesse à destination des enfants de cycle 2 et 3. Elle entend se demander dans quelle mesure les albums de jeunesse à disposition des enseignants peuvent constituer un support de travail pertinent pour aborder la question de la migration dans des classes où se côtoient de plus en plus enfants natifs, enfants nés de parents migrants et enfants migrants. Il s'agit ici de faire état de la phase exploratoire d'une recherche en cours, qui investit la représentation de la migration dans les albums de jeunesse afin de tenter de déterminer quelle place ont ces albums dans la construction de l'imaginaire, et par-delà, quelle image sociale ces albums créent chez les jeunes enfants, appelés à devenir des adultes dans un monde interculturel. L'analyse documentaire s'appuie sur deux corpus qui se recoupent : Le premier est constitué des albums jeunesse présents dans les listes de références de l'Éducation Nationale pour les cycles 2 et 3, et le deuxième comporte 80 albums à destination des 6-12 ans et accessibles dans les bibliothèques publiques de Toulouse, en réponse à la recherche « migration » ou « migrant ». Certains albums étant présents dans les deux corpus, l'analyse globale concerne une centaine de documents. Chaque album fait l'objet dans un premier temps d'une analyse individuelle à l'aide d'une grille critériée dont les items interrogent à la fois la forme de l'album, le discours textuel et visuel proposé, et les référents implicites. Dans un deuxième temps, le traitement des données s'effectue par croisement à l'aide d'une matrice catégorielle fondée sur les travaux de Thiery et Francis et vise à mettre en lumière les cohérences et divergences de discours. Le traitement s'appuie sur une approche intersectionnelle et interculturelle du discours. Les premiers résultats présentés ici font le point sur les stéréotypes racisants véhiculés par les albums dans le discours porté sur la personne migrante. Ils tentent d'explorer des pistes de travail pour la formation des enseignants.

Cécile PIOT (Université de Bordeaux) - *Laïcité et élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés en France : une question socialement vive ?*

L'Éducation Nationale française, avec ses valeurs et principes – notamment celui de laïcité –, s'inscrit dans une histoire que n'ont pas forcément partagée les parents et les élèves venus d'un autre pays. Le chemin est donc parfois plus long, plus difficile pour nouer un lien confiant entre l'institution scolaire et ces parents et élèves nouvellement arrivés, le plus souvent allophones. Pourtant la question de la rencontre avec la laïcité par les élèves nouvellement arrivés allophones (EANA) et par leurs parents a été rarement étudiée par les chercheurs, aussi bien ceux spécialisés dans l'accueil des EANA, davantage axés sur les problématiques linguistiques, que ceux explorant le thème de la laïcité à l'École. Elle est par exemple absente de la thèse de doctorat de Timea Kádas, dont un axe de réflexion porte sur le questionnement identitaire, tout comme du récent rapport qui présente de très nombreux aspects de la scolarisation des EANA. Est-ce à dire que la découverte de la laïcité par les EANA ne pose aucun problème ? Ce n'est pas ce qui ressort d'un paragraphe de l'article de Cécile Goi, consacré au lien à construire entre l'École de la République française et les EANA, qui cite des élèves américains évangélistes baptistes ne comprenant pas pourquoi on leur a demandé de retirer leur badge « I love Jesus » et dont les parents ont refusé dans un premier temps qu'ils assistent aux cours sur la théorie de l'évolution. La question de la laïcité de l'École française constitue donc apparemment bien une

difficulté supplémentaire pour certains qui ont du mal à concevoir une éducation sans Dieu et qui peuvent remettre en cause les savoirs eux-mêmes. Or la transmission des valeurs de la République et du principe de laïcité est une des missions fixées à l'enseignant par le Code de l'éducation et le référentiel de compétences du professeur des écoles. Cependant, un des principes de l'École inclusive est que les pratiques doivent s'adapter à l'hétérogénéité des flux migratoires. Ces deux éléments entrent-ils en tension ou sont-ils complémentaires ? Nous avons donc cherché à savoir si la laïcité – ou la transmission de la laïcité – est un obstacle à l'inclusion des EANA ou si, à l'inverse, elle est facilement comprise par ces derniers. Il s'agira essentiellement de comprendre comment cet enseignement de la laïcité est perçu, approprié par les EANA. Ce qui nous amènera à réfléchir à plusieurs points. Le fait de progresser, apprendre et réussir dans une École où la culture est différente s'apparente-t-il à une sorte de trahison pour les EANA ? La laïcité ajoute-t-elle une difficulté supplémentaire à l'insécurité linguistique et provoque-t-elle dès lors un repli identitaire ? Ou est-elle vue comme un levier émancipateur ? Est-elle perçue seulement à travers ses interdits (par exemple : pas de signes religieux ostensibles) ou plutôt comme ce qu'elle permet (notamment la liberté de conscience) ? Comment les enseignants la font-ils comprendre et partager ? Au demeurant, ces mêmes questions ne peuvent-elles pas se poser pour n'importe quel élève ? Être un EANA différencie-t-il cet élève d'un élève dit « ordinaire », ou non ? Par rapport à la laïcité, quelles relations s'établissent entre les EANA eux-mêmes ? Quel rôle peuvent jouer les autres acteurs territoriaux (associatifs et institutionnels) pour aider l'École ? Notre cadre théorique s'inscrit dans le renouvellement des études sur la laïcité et l'inclusion, notions aux interprétations évolutives. Les différents établissements scolaires de la commune de Mont-de-Marsan (Landes) accueillant des EANA serviront de cadres et de supports à l'analyse (écoles primaires, collèges et lycées). Depuis le début des années 1980, cette ville a en effet une tradition d'accueil des EANA dont les parents sont la plupart du temps des réfugiés politiques hébergés au Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de la commune. Nos enquêtes de terrain, menées depuis 2018 dans le cadre du projet universitaire pluridisciplinaire et international « L'élève en son île », sont constituées d'observations dans les classes de plusieurs écoles primaires, d'entretiens menés auprès d'enseignants de classes « ordinaires », d'enseignants-ressource mobiles pour EANA, d'EANA eux-mêmes ou d'anciens EANA, de parents d'EANA, d'acteurs associatifs et/ou institutionnels –comme le CADA, le MRAP, etc. Nos enquêtes de terrain seront traitées et analysées mais aussi confrontées aux informations issues de la documentation scientifique afin de les mettre en perspective et ainsi de pouvoir également mener une démarche comparatiste. Deux angles d'analyse seront privilégiés : les pratiques des enseignants et celles des élèves.

Ludivynn MUNOZ (Université Paris-Nanterre) – *Les représentations de la laïcité auprès de lycéens franciliens*

La communication étudiera les représentations de la laïcité auprès d'élèves de lycées d'enseignement général, technologique et professionnel de l'académie de Versailles. Face à cette situation géopolitique interne complexe, à laquelle est confrontée la France depuis une décennie notamment après la vague d'attentats qui la traverse depuis 2012, nous nous demanderons pourquoi le principe républicain de laïcité suscite encore de nombreux débats en France et plus particulièrement au sein des établissements scolaires du secondaire ? Quelles représentations les lycéens franciliens ont de la laïcité ? Qu'est-ce qui fait la complexité de la laïcité française à l'aune du contexte socio-politique actuel ? Pour

cela, notre champ de questionnement relève de la géopolitique qui se fonde « sur la prise en compte des représentations contradictoires » des acteurs en présence sur un territoire. Notre étude et la méthodologie déployée sont basées sur les résultats d'une observation ethnographique avec notamment le recours à un questionnaire sur la laïcité réalisé auprès d'une centaine d'élèves de lycées de « banlieues dites difficiles », ainsi qu'une dizaine d'entretiens auprès de professeurs de ces mêmes lycées. Notre propos se basera premièrement, sur les difficultés à enseigner la laïcité, une notion complexe qui est progressivement devenue un principe républicain. Pour ensuite percevoir dans un second mouvement, les représentations de la laïcité auprès d'élèves de lycées franciliens.

Samia LANGAR (Université Lyon 2) - *De l'orientation scolaire à la « laïcité de combat » : l'immigration à l'épreuve du déni de reconnaissance dans l'école*

La scolarité des enfants issus de l'immigration postcoloniale d'Afrique du Nord est aujourd'hui impactée par la « question de l'islam », par la fabrication de l'islam comme « problème » dans la société française et ses conséquences dans l'évolution de la laïcité. La génération de leurs parents a été plus particulièrement marquée par les ressentis de l'orientation scolaire, vécue comme discriminatoire. Dans leur perception, un déni de connaissance succède à un autre. La communication proposée, en appui sur une enquête de terrain menée auprès de parents issus de l'immigration algérienne, d'enseignants et de responsables éducatifs dans le cadre d'une recherche doctorale, porte sur la perception de l'école et de la scolarité qu'ont aujourd'hui ces familles et ces personnels éducatifs. Elle montre comment ces deux impacts, du côté des parents, s'articulent dans le sentiment d'un déni de reconnaissance et de refus de citoyenneté. Elle montre aussi les représentations qu'ont les enseignants de ces familles. L'enquête a été menée par entretiens compréhensifs dans l'esprit de l'enquête « émique », dans une démarche attentive aux trajectoires scolaires et aux conceptions éducatives. Son cadre théorique est celui de la philosophie sociale d'Axel Honneth, et plus particulièrement celui de la théorie de la reconnaissance.

Silvia MACEDO (Université Paris-Est Créteil) - *Quelles perceptions ont les futurs enseignants issus de la migration de la diversité du public scolaire des écoles primaires ?*

Enseignante dans les instituts de formation (INSPE) de l'académie de Guyane et de l'académie de Créteil, je forme un public dont la diversité socioculturelle et linguistique est importante. Ces deux académies ont en commun la diversité de leurs populations scolaires, certaines issues de la migration, d'autres autochtones (comme le sont les amérindiens et les populations noir-marron de Guyane française), en plus de l'important taux d'abandon scolaire (et/ou de non-scolarisation) et des faibles scores dans les évaluations nationales en CP, CE1 et 6eme. Multiples sont les langues parlées par les familles dans les deux académies, ainsi comme diverses sont leurs pratiques et représentations socioculturelles. Il n'est pas inutile de rappeler également la précarité des conditions socioéconomiques de certaines familles résidentes dans ces deux espaces. Or, cette diversité du public scolaire se retrouve également dans le public en formation pour devenir enseignant du 1^{er} degré. Issus de ces académies, les étudiants s'inscrivent au cours de formation de professeurs – les Masters MEEF (Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) proposés par les INSPE- et envisagent devenir enseignants dans les

mêmes académies où ils ont été scolarisés. Ont-ils/elles une perception particulière des questions concernant la diversité, la migration et les discriminations à l'école ? Se sentent-ils/elles investis d'un projet de réussite scolaire particulier envers les élèves des écoles de ces académies ? Quels rapports ont-ils/elles avec leurs langues maternelles et celle de la scolarisation ? Envisagent-ils/elles un enseignement « interculturel » ? Cette communication se propose de réfléchir sur ces questions à partir d'une analyse des données issues de pré-enquêtes réalisées auprès des étudiants lors de mes cours d'introduction aux contextes de diversité socioculturelle et linguistique, et de mes cours sur l'inégalité scolaire. D'approche anthropologique, l'analyse des discours des élèves (discours proférés sur la thématique en réponse à des questions ; discours proférés lors des débats en classe sur les thématiques d'enseignement) nous permet d'esquisser des pistes de réflexion sur le profil de ces étudiants et sur les possibles corrélations entre leurs histoires vécues et leurs postures pédagogiques face à la diversité socioculturelle et linguistique de leurs futures élèves.

Paul SIARRY (Université Paris 1) - *Les petit-e-s filles et fils d'immigré-e-s face aux inégalités scolaires. Le rôle de l'origine migratoire et du genre dans la construction des trajectoires scolaires de la « troisième génération » en France*

Selon les théories de l'intégration, la convergence des propriétés sociales des populations issues de l'immigration avec celles de la population majoritaire s'opère sur plus de deux générations. Les nombreux travaux portant sur les enfants d'immigré.es en France mettent en avant des inégalités importantes avec la population majoritaire, notamment en termes de trajectoires scolaires et d'insertion professionnelle, en particulier au détriment des minorités ethno-raciales, avec des variations selon le genre. Ces résultats invitent à se questionner sur l'évolution de ces inégalités à la troisième génération. Positionnée aux confins de la sociologie de l'éducation et de la sociologie de l'immigration, notre recherche a pour objectif de faire progresser ces champs par l'analyse des trajectoires scolaires des petits-fils et petites-filles d'immigré.es, de la fin du lycée jusqu'à la sortie de l'enseignement supérieur, en étudiant l'orientation à la fin du secondaire et les diplômes atteints. La scolarité des petits-enfants d'immigré.es est-elle encore marquée par les effets de leur origine migratoire lointaine ou devient-elle indistinguable de celle de la population sans ascendance migratoire ? Autrement dit, les inégalités repérées à la deuxième génération perdurent-elles, s'estompent-elles ou s'aggravent-elles pour la troisième ? Existe-t-il des différences selon l'origine et le genre ? Pour répondre à ces questions, nous conduisons une analyse quantitative à partir des données issues de l'enquête « Trajectoires et Origines 2 » (TeO2) menée en 2019 et 2020 par l'Ined et l'Insee. Les analyses montrent que les écarts entre la troisième génération prise dans son ensemble et la population majoritaire sont faibles : une convergence des trajectoires scolaires semble s'opérer au fil des générations. Cependant, les petits-fils d'immigrés maghrébins rencontrent des désavantages éducatifs durables, alors que les descendants d'immigrants européens et les petites-filles d'immigré.es nord-africains semblent connaître une assimilation scolaire, signe d'une segmentation ethno-raciale et genrée.

Seconde journée d'étude prévue le 22 novembre 2024 à la Maison de la recherche de l'Université d'Artois



Pour se rendre à l'Université d'Artois depuis la gare

